

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024-02

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, le conseil Municipal de la Commune de **BOUILLAC**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. DELFOUR Paul Mary, Maire**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

PRESENTS : M. DELFOUR Paul-Mary, M. GOUSTAT Joël, M. MALARTIGUE Cyril, M. POUZARGUES Jean-Paul, M. CASTANG Jacques, M. ALLEGRE Sébastien, Mme VERNUSSE Françoise, Mme LACOUTURE Delphine, Mme PETIT Léliane, Mme THIBAUT Lyne ;

ABSENT EXCUSE : Mme ANDRIEUX Pauline

Secrétaire de séance : Mme PETIT Léliane

Validation du conseil municipal du 22 mars 2024.

20240401 -VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2024 pour chacune des taxes directes locales :

Taxe foncière bâti : 41,56 %

(taxe communale : 15,58 % + taxe départementale : 25,98 % = **41,56%**)

Taxe foncière non bâti totale : 80.14 %

Taxe d'habitation : 11,36 %

65 983 – 13466 – 3211 = 49 306 €

DECIDE à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales pour 2024.

20240402 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 est approuvé à l'unanimité, comme suit :

Section de Fonctionnement :

➤ Dépenses : 414 744,44 €

➤ Recettes : 414 744,44 €

Section Investissement :

➤ Dépenses : 115 352,00 €

➤ Recettes : 115 352,00 €

20240403 – CONVENTION RESERVATION SALLE DES FETES

Deux projets sont présentés dont l'un élaboré et utilisé par une commune. Ce projet, très complet, sera retenu pour les accueils de groupes dans le cadre de manifestations organisées (type anniversaires, mariages, ...). Il est cependant noté que la mise en œuvre de cette convention nécessitera une organisation spécifique.

L'autre convention sera retenue pour les interventions régulières ou ponctuelles dans le cadre des activités sportives ou culturelles.

Les deux projets sont donc retenus par le conseil municipal.

20240404 – PROJET HALLE : NOUVELLE SUGGESTION PAR M. GUY MIRAMONT

La nouvelle esquisse est présentée et obtient l'agrément des membres du conseil municipal.

Il est indiqué que l'entreprise Optisol sera conservée pour l'étude des sols car recommandée pour son sérieux et sa compétence.

De nouveau devis, d'après cette nouvelle esquisse, seront demandés par M. Miramont aux artisans.

Questions diverses :

- Une journée sortie champignons et exposition dans la salle des fêtes, commentée par un spécialiste, sera organisée le 21 octobre 2024 par la Société Mycologue du Périgord (interlocuteurs : secrétaire : Mme Monique Ségala : 06.13.72.46.60 et M. Michelle Ribette : 06.88.02.32.14)
- Evocation de l'éventualité de la pose d'un panneau à l'entrée du village, sur les spécificités des villages français ruraux (chant du coq,...) comme cela existe dans plusieurs communes.

	Séance du 22 mars 2024 – Rappel des délibérations
1	20240401 -VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024
2	20240402 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
3	20240403 – CONVENTION RESERVATION SALLE DES FETES
4	20240404 – PROJET HALLE : NOUVELLE SUGGESTION PAR M. GUY MIRAMONT